

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2018/09
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 novembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Guy
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. BISSAY David
Mme RODET Chantal
M. MUZELLE Robert
M. TRIBOLET Didier

Madame Sylvie GIROUD est désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet éolien par la Sté RES
- Cantine
- Garderie
- Ecole numérique
- Bulletin municipal (date butoir)
- Dégâts neige et vent
- THD42
- Concession cimetièrre
- Recensement rémunération des agents recenseurs
- Tarifs 2019
- Approbation convention CDG pour dossier CNRACL
- HLM cité nouvelle : garantie de la commune, allongement de la dette
- Questions diverses

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 16 octobre 2018**

Séance du 16 octobre 2018	
2018.08.01	Travaux de sécurité : demande de subvention au titre des amendes de police
2018.08.02	Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales de solidarité 2019
2018.08.03	ZA Les Gagères : approbation de la promesse de vente passée avec le Département de la Loire
2018.08.04	Approbation de la convention passée avec la commune de Ste-Agathe-en-Donzy pour le prêt de matériel
2018.08.05	Tarifs forains venant 2 fois par mois
2018.08.06	Approbation rapport d'activités 2017 Forez Est

1- Présentation du projet éolien par la société RES

Mme Le Maire remercie Morgane Caromel qui présente le projet éolien sur les communes de JOUX, St-Cyr-de-Valorges et Machézal.

La société RES est implantée à AVIGNON, 1er producteur éolien français avec plus de 400 éoliennes.

Des zones préférentielles ont été établies dans la Région Rhone-Alpes. Les 3 communautés de communes sont engagées pour la transition énergétique : COPLER Communauté Ouest Rhodanien et Forez Est.

Zone d'étude du projet :

Un ensemble de contraintes à respecter qui font ressortir deux zones.

Les étapes franchies :

Les expertises techniques et la sécurisation foncière sont engagées, la campagne acoustique est terminée (octobre et novembre), la concertation est en cours, les états initiaux du territoire ont débuté (état initial du paysage, de la biodiversité, du milieu humain et physique)

Les résultats préliminaires permettent d'envisager l'implantation prévisionnelle en cohérence avec les enjeux du territoire. Aucune espèce protégée nicheuse sur le site.

Possibilité d'implantation de 6 à 8 éoliennes. 15000 personnes alimentées en électricité verte sur la base de 6 éoliennes.

1^{er} trim 2019 : Choix de l'implantation et présentation aux services de l'Etat,
Printemps Constitution des dossiers administratifs,

Eté 2019 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation en Préfecture.

2022 : Mise en service du parc éolien

Les retombées du projet pour le territoire :

Les loyers et retombées fiscales directes, l'amélioration de la desserte forestière, la création d'aires pour le stockage des grumes, la création d'un sentier de randonnée touristique et informatif le long des éoliennes, la mise en place d'un « Espace Eolien » et d'un programme pédagogique associé, la création de gîtes artificiels faune, la compensation forestière, la mise en place d'un financement participatif accessible au territoire, la mise en place d'une bourse aux arbres

Madame le Maire explique qu'il faut que la Commune en retire un certain bénéfice. C'est pourquoi, une participation financière sera possible tant au niveau des particuliers que de la commune.

Il apparaît également indispensable d'avoir des informations pédagogiques autour de l'éolien dans le cadre du point info touristique. Ce point d'info deviendrait une centralité théorique qui amènerait le visiteur à suivre un sentier pédagogique qui partirait de VIOLAY, de l'Espace Violay 1004, pour rejoindre les variantes du GR7 initiées autour des éoliennes elles-mêmes.

Des réunions publiques seront proposées. La concertation s'adresse à un rayon de 6 km autour du projet

2- Cantine

Les trois personnes assurant la cantine ont demandé à Mme le Maire de bien vouloir prendre en compte les problèmes survenus depuis la rentrée par quelques élèves qui adoptent une attitude perturbatrice avec manque de respect et agitation récurrents. Il a été décidé d'exclure 3 élèves, qui avaient été avertis par le passé, pendant une semaine et d'envoyer un avertissement à deux autres. Mme le Maire a reçu les parents concernés et a écouté leurs remarques, qu'elle a transmises au personnel. Elle a prévu de se rendre à la cantine afin d'expliquer aux enfants le respect indispensable du règlement d'une part, et d'autre part par rapport au personnel. Une réunion avec les parents des enfants fréquentant la cantine, et le personnel est prévue afin de désamorcer ces problèmes pour que les mois à venir se passent le mieux possible.

3- Garderie

Une enquête sera réalisée auprès des parents pour connaître les besoins de ces derniers en matière de garderie, notamment jusqu'à 18 heures. Il convient de noter que l'ATSEM est actuellement à temps complet et que l'on ne pourra pas lui ajouter 2 heures hebdomadaires supplémentaires. Il faudra donc embaucher quelqu'un et les heures de garderie pourraient donc être calculées sur la base du coût de l'emploi.

Mme le Maire propose de relancer le centre de loisirs, Bussièrès étant repassée à l'école à 4 jours depuis la rentrée, pour savoir si une possibilité existe quant à la garderie du mercredi qui n'est fréquentée que par 4 ou 5 élèves, à raison de 5 euros la matinée.

Il est proposé de faire en sorte que la participation des parents couvre les frais d'embauche.

4- Ecole numérique

Madame le Maire explique qu'elle a proposé aux enseignantes de participer au projet d'école numérique initié par l'éducation nationale (achat d'ordinateurs portables et vidéo projecteurs). Le dossier est en cours d'élaboration et sera envoyé cette semaine. Il est subventionné à hauteur de 50% et sera pris sur le budget dédié à l'école communale.

5- Bulletin municipal

Mme Escofet rappelle que le bulletin municipal est prévu pour la fin d'année. Un mail a été adressé aux associations pour qu'elles fassent passer leur article le plus rapidement possible afin d'assurer la distribution pour le début d'année 2019. Beaucoup d'entre elles n'ont encore pas répondu. Les articles non reçus avant le 16 novembre prochain ne pourront pas être insérés. Afin de limiter le nombre de pages (et donc le coût) les associations ont été sensibilisées à condenser leur article sur une demi-page, photos comprises.

6- Dégâts neige et vent

Beaucoup de dégâts ont été recensés malheureusement à cause de la neige lourde tombée en quantité sur des arbres encore en feuilles. La plus grosse problématique fut la longue coupure d'électricité notamment sur le bourg, avec beaucoup d'entreprises et de commerçants impactés. Mme le Maire a demandé à ENEDIS de se pencher efficacement sur les raisons de ces coupures qui se sont répétées avec le vent quelques jours plus tard. Le Directeur régional de ENEDIS lui a confirmé que le cas de la commune a été examiné en comité de direction et que des solutions pérennes seront apportées rapidement.

Mme le Maire souligne le travail important de déneigement effectué par les agents de voirie qui ont dû utiliser la tronçonneuse et le chargeur pour dégager les arbres tombés sur les routes ainsi que la neige trop lourde pour le chasse neige. Ces inconvénients ont eu pour conséquence de retarder le déneigement complet de la commune.

Il est à noter qu'en cas d'urgence avérée, elle peut être signalée à l'équipe, afin que les personnes soient déneigées en priorité.

RAPPEL : Les propriétaires sont responsables en cas de chute d'arbres sur la voie, ils sont donc invités à faire le nécessaire le plus rapidement possible.

7- THD42 (fibre optique)

Mr Poiron et Mr Palais ont assisté à une réunion concernant la THD42. Les travaux étaient presque terminés mais les intempéries ont causé beaucoup de dégâts sur les lignes en place. De fait, un retard est donc à prévoir et aucune date précise n'est encore donnée pour la réunion publique.

8- Concession cimetière

Une tombe trentenaire a été abandonnée. Afin de pouvoir la récupérer, il a été mis en place la procédure en vigueur. Des panneaux ont été placés sur la tombe durant 2 ans. Ce délai étant expiré, la Commune peut la reprendre avec l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à récupérer la tombe abandonnée.

9- Recensement rémunération des agents recenseurs

Le recensement est prévu début 2019. Mme le Maire rappelle l'importance d'un recensement puisque c'est lui qui détermine la dotation globale de fonctionnement accordée par l'Etat (en fonction du nombre d'habitants).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le recrutement de 3 agents recenseurs,
- Fixe la rémunération de chacun à la somme forfaitaire de 1 000 € net pour le mois d'intervention,
- La commune versera un forfait de 100 € pour les frais de transport,
- Les agents recenseurs recevront 25 € pour chaque séance de formation,
- Les crédits seront portés au BP 2019.

L'Etat verse à la commune une dotation forfaitaire de 2 349 € pour participer au financement des frais engagés préparer et réaliser l'enquête de recensement.

10- Tarifs 2019

Le Conseil Municipal décide l'augmentation des tarifs à hauteur de 1%, sauf pour les locations des salles.

11- Approbation convention CDG pour dossier CNRACL

Madame le Maire explique qu'une convention avait été signée avec le Centre de Gestion du personnel de la Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL (dossiers retraite entre autres). Celle-ci étant arrivée à expiration, elle propose d'en signer une nouvelle pour une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

12- HLM cité nouvelle :

La garantie de la commune a été accordée aux HLM cité Nouvelle il y a plusieurs années. Cet organisme souhaite réaménager sa dette. La mise en place du nouveau dispositif nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal pour les prêts concernés.

Ce dossier est reporté au prochain CM afin d'avoir plus d'éléments.

13- Questions diverses

Logement vacant Maison Marguerite : ce n'est plus un foyer logement, ce sont des logements sociaux avec une priorité pour les personnes âgées, et PMR. Ces appartements sont gérés par la société OPHEOR.

ZA les Gagères

Une réunion a eu lieu avec les représentants de Forez Est au sujet de la rétrocession des zones d'activités qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Une proposition sera faite d'ici décembre. Elle prend en compte le rachat des parcelles restantes au prix de vente déterminé, soit à 20 €/m² HT. Le montant des charges restantes (couche de finition de la voirie, trottoirs, coffrets

électriques) réparties sur 20 ans, sera décompté des dotations de fonctionnement, et les charges d'entretien de la commune (déneigement, espaces verts, poteau incendie, etc...) en seront déduites.

Concernant la ZA des quatre croix, elle restera propriété de la commune jusqu'à ce qu'un projet d'aménagement puisse être trouvé (touristique ou économique). A ce propos, la Caisse des dépôts et consignation réalise une étude de marché qui concerne également cette ZA et sa destination potentielle. La CDC propose de nous accompagner pour trouver des investisseurs potentiels.

Aire de jeux pour les jeunes

Des demandes par rapport aux surfaces de l'aire de jeux ont été faites. Concernant la maîtrise foncière des discussions sont en cours avec la propriétaire.

Il importe d'avancer un peu plus concernant ce dossier sur la nature du sol (gore, enrobé, etc) afin de déterminer le montant du dossier.

Une partie pourrait être financée par le Département, une autre par la Région. Ce projet pourrait être réalisé en 2020.

SDIS

Le commandant Richard du SDIS de Balbigny propose de faire des formations aux gestes de premier secours. Des dates de formation seront communiquées pour les habitants qui désireraient s'inscrire.

INAUGURATION - CEREMONIE

L'inauguration du centre bourg s'est bien déroulée avec beaucoup d'élus. Le mauvais temps a malheureusement contrarié le temps passé sur le site.

La cérémonie du 11 novembre fut suivie par beaucoup de monde, les enfants ont participé par le dépôt de galets, le lâcher de ballons, ainsi que de plusieurs lectures de lettres de poilus et de poèmes. La participation des enfants paraît important pour le souvenir.

Mme le Maire propose de regarder la possibilité d'établir des « fiches » informatiques sur chacun des noms inscrit sur le monument aux morts en les rendant accessibles par un logiciel informatique relayé par code sur le monuments.

BOUILLEUR DE CRUS

Plusieurs personnes sont intéressées. Madame le Maire va demander au bouilleur de cru d'intervenir sur VIOLAY.

TERRAIN LAFAY Richard

Une convention d'occupation temporaire (sur un an) sera signée avec M. LAFAY pour les terrains qu'il exploite à côté du lotissement « Les Violettes ».

Prochaine réunion : 11 décembre

Fait à Violay, le 13 novembre 2018



Le Maire,
Véronique CHAVEROT